

PLU

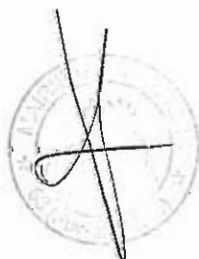
PLAN LOCAL D'URBANISME

ESCOUTOUX

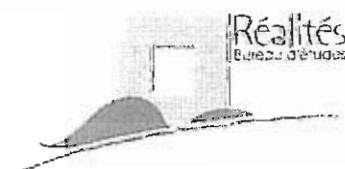
13

Recommandations
architecturales
et paysagères

Approbation
26/07/2004



REÇU LE
17 SEP. 2004
DDE/CTCL



321 route de Marcigny
42720 Pouilly sous Charleu
Tel. : 04 77 69 81 10
E-mail : urbanisme@realitee-be.com

Recommandations Architecturales et Paysagères

Le cahier de recommandations architecturales et paysagères permet d'exprimer un certain nombre de souhaits, de conseils auprès des particuliers qui construisent un pavillon, des agriculteurs qui étendent leur domaine d'exploitation ou des industriels qui créent une unité de production.

Chaque construction, chaque intervention doit faire l'objet d'observation et de considération attentive afin de respecter les équilibres architecturaux et paysagers présents sur la Commune.

Les bâtiments existants devront être restaurés en respectant les caractéristiques de leur époque de construction (matériau de couverture, traitement des encadrements, type d'enduits). Les constructions neuves devront par leur implantation, leur architecture et leurs matériaux, s'intégrer au cadre bâti existant.

Insérer le bâtiment dans son contexte :

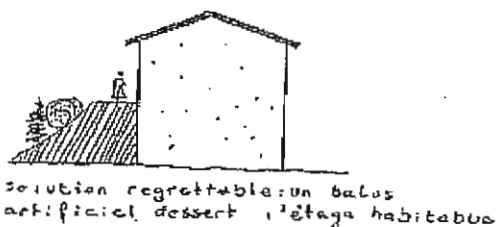
De manière générale, chaque nouvel élément bâti, devra tendre à une insertion harmonieuse dans l'environnement dans lequel il se trouve.

L'incohérence et l'inadaptation d'une construction à son terrain seront à rejeter.

Au contraire, la logique d'adaptation ou d'implantation ira dans le sens d'une communion entre le bâtiment et son environnement.

Les règles définies :

Le bâtiment devra s'adapter au terrain sur lequel il s'installe en respectant son relief naturel, sans lui imposer ses exigences propres. Mouvements de terrain artificiels, talus contre nature, remblais et déblais excessifs sont à éviter.



Adaptation et implantation :

Les formes et volumes des constructions doivent tenir compte des contraintes liées à la géographie de la parcelle, orientation, vents dominants, côté d'accès, côté de vie...

Les nouvelles implantations ou création de bâti viendront accroître les hameaux existants dont ils souligneront et renforceront les structures en place.

Les ruines du centre des hameaux seront de préférence réhabilitées, les espaces vides comblés avant d'étendre en périphérie les nouvelles constructions.

L'objectif premier de toute intervention au niveau bâti, en milieu rural, qu'il s'agisse de rénovation ou de création sera une recherche d'harmonie et d'insertion du sujet dans son contexte d'environnement. Les notions générales d'adaptation du bâtiment à son site ainsi que ses rapports privilégiés avec les autres éléments qui composent ce site participent ainsi en grande part à cet objectif.

Volumes :

Le plus souvent une volumétrie simple du bâtiment, à l'image des constructions traditionnelles sera à même de répondre aux besoins actuels du nouveau bâtisseur.

Parallélogrammes à deux pentes, accordant la dominance des pleins sur les vides, dont les couleurs de l'enduit de façade rappelleront les tons de la pierre locale, recouverts de tuiles rouge terre cuite, pourraient atteindre le degré d'insertion recherché.

En revanche les volumes complexes et inadaptés, à la recherche de la distinction abusive, se singularisant par ses traitements extérieurs, seraient proscrits.

Il est admis que soit adjoint à un volume premier correspondant au corps principal d'habitation, des constructions secondaires (appentis, garages, abris...). Il conviendra alors que le corps principal apparaisse distinctement par sa masse, sa hauteur et ses proportions.

Locaux annexes et constructions :

Il est préférable que les volumes annexes additifs logiquement composés et de proportions dégressives soient accolés à la construction principale.

Le groupe volumétrique, l'association judicieuse et esthétique de plusieurs volumes harmonieusement composés seront préférés à la dissociation accidentée de volume sans lien ni rapport entre eux.

Les ouvertures de façades :

Les ouvertures en façades feront l'objet d'étude dont le rapport de pleins et des vides sera pris en considération. La surface pleine sera l'élément dominant dans lequel seront pratiqués des percements ponctuels.

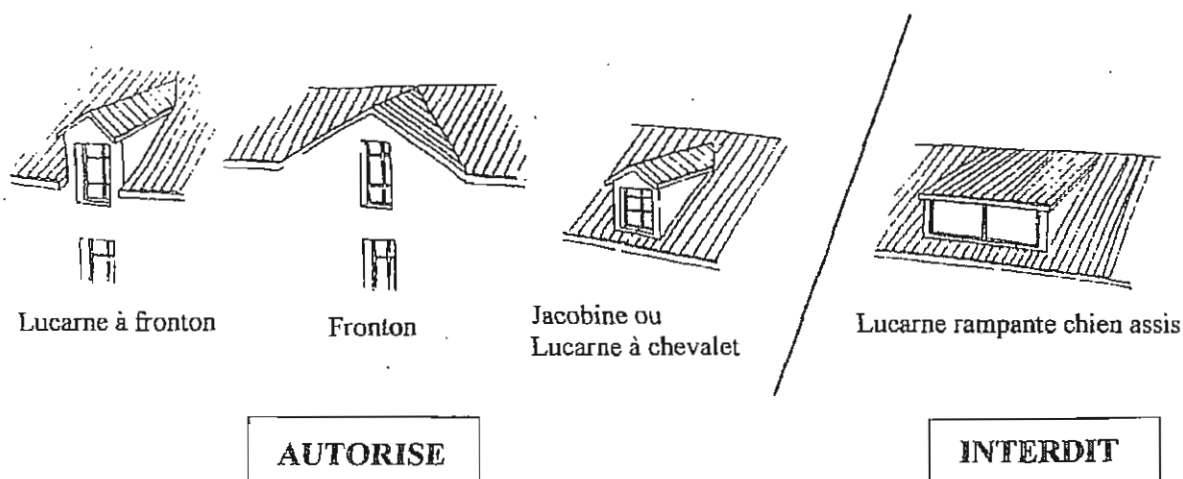
Les portes et fenêtres devront être de préférence de proportions plus hautes que larges.

Les menuiseries :

Les menuiseries de bois traditionnel ou de matériaux contemporains, métal, aluminium, ou PVC seront traités de manière à assurer discrétion et sobriété.

Les lucarnes :

Les ouvertures du toits sont admises sauf dans le cas des chiens assis, détruisant la régularité harmonieuse des toitures et en complet désaccord avec le caractère régional.

**Les toitures :**

Les toitures par leurs caractéristiques générales seront composées de deux pans à pente relativement faible (inférieure à 45°).

La tuile de couleur rouge terre cuite ou rouge nuancé est traditionnellement utilisée pour la couverture des toits. Les coloris trop claires ou trop foncés, créant une note discordante feront l'objet d'interdiction.

Le gros œuvre :

Le gros œuvre pourra être édifié en pierre en prenant pour référence les exemples du contexte local. L'usage correcte de ces matériaux assurera une excellente insertion du nouveau bâtiment dans son contexte.

Les enduits sur parpaings agglomérés couramment utilisés seront constitués de sable et de chaux de couleur ocre en accord avec la pierre du pays.

En revanche tout enduit aux couleurs agressives et aux textures lisses ou cherchant à créer des motifs factices tels que des fausses pierres est à rejeter.

Les restaurations :

De manière générale, les restaurations devront respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment (matériaux de couverture, encadrement, enduit). Les éléments ouvragés en pierre de taille devront être conservés dans la mesure du possible, notamment les encadrements de baies en pierre, bois ou briques ainsi que les chaînes d'angle, cordons, linteaux, portes charretières.

Les clôtures :

Le soin à apporter au traitement des abords d'un bâtiment est aussi important que le bâtiment lui-même.

En bordure des routes à grande circulation, ainsi que dans les espaces bâtis anciens, il est préférable d'édifier un mur de clôture accompagné d'une haie végétale.

De manière générale, les clôtures seront accompagnées soit d'une haie d'essences variées et locales visibles depuis le domaine public soit d'un mur dont la hauteur ne doit excéder 1,20 m de hauteur.

Les murs et murettes de clôture qui séparent les espaces extérieures ou déterminent les changements de propriétés peuvent constituer le prolongement minéral des constructions elles-mêmes en les raccrochant à leur site. Le mur utilise ainsi le même matériau dans un traitement identique que celui de la construction de laquelle il semble issu. On atteint dans ce cas une solution satisfaisante d'insertion favorisant le rapport du bâtiment avec son site.

Les haies végétales seront composées d'essences variées et locales (noisetier, prunelle, viorne, aubépine, sorbier, alisier...).

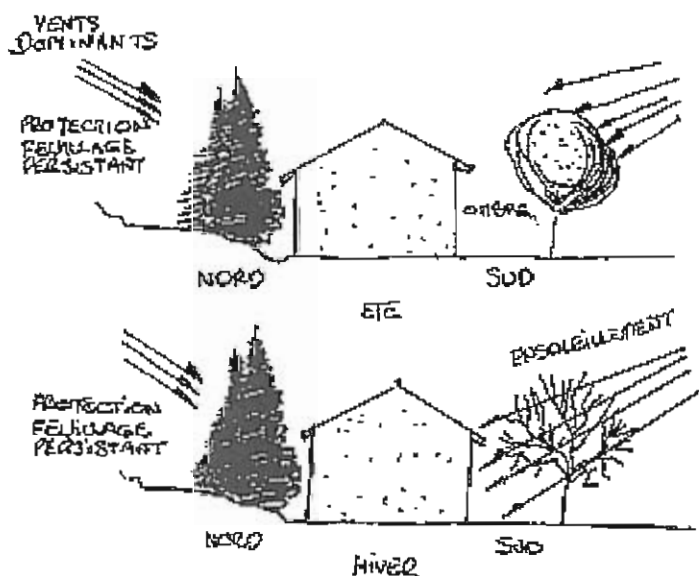
Dans tous les cas, éviter les haies de thuyas ou lauriers créant des écrans opaques de végétations peu esthétiques et en discordance avec le contexte rural.

En règle générale, les clôtures basses ont tendance à se fondre dans le paysage, d'autant plus si le matériau d'usage est traditionnel (bois, pierre, haie vive)

Plantations :

Les plantations indigènes et essences régionales constituent les végétaux à employer en priorité pour la reconstitution ou l'extension des espaces verts.

Les plantations protègent les constructions : les arbres à feuilles persistantes au nord défendent des vents dominants. Des arbres à feuillage caduc plantés au sud créent une ombre en été et en hiver, permettent l'ensoleillement d'une façade.

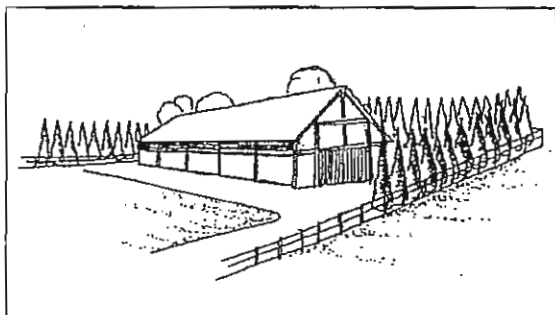


Les haies bocagères, bosquets isolés, longeront les bâtiments pour les absorber au maximum, masqueront une partie moins esthétique. Il est préférable de raccrocher le bâtiment à des éléments végétaux existants ou de le placer en lisière d'un boisement.

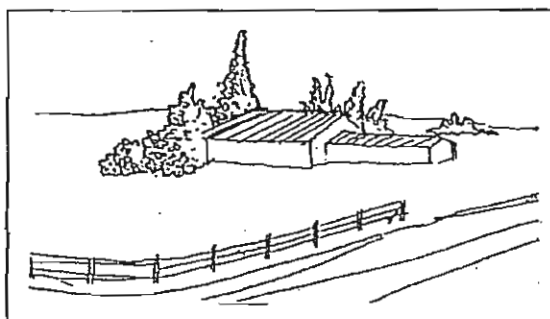
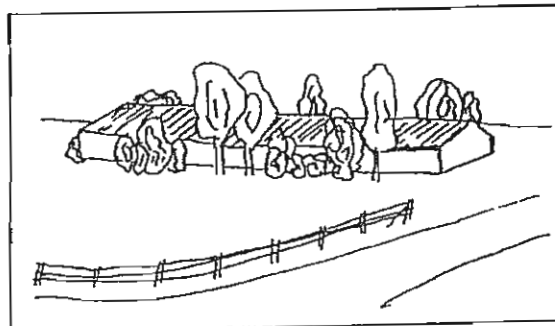
Les éléments végétaux peuvent signaler une entrée, un accès, mettre en valeur un point particulier.

Il est indispensable d'utiliser des essences locales pour aménager les abords :

- **en arbre de haut jet** : frêne, hêtre, tilleul, chêne...
- **pour les haies** : noisetier, prunelle, viorne, aubépine, sorbier, alisier...



Les haies de conifères sont particulièrement mal adaptées à la région.



Il est préférable de raccrocher le bâtiment à des éléments végétaux existants ou de le placer en lisière d'un boisement

Les bâtiments de ferme :

Le bâtiment de ferme sera empreint du même souci d'intégration dans le paysage. L'étude du projet s'orientera vers une recherche de composition volumétrique cohérente de l'ensemble des composants du programme, plutôt que vers la juxtaposition d'éléments dissociés et hétéroclites. Autrement dit, la localisation spatiale des divers bâtiments qui composent l'exploitation agricole tendra à leur regroupement unitaire.

L'exploitant évitera d'implanter sur sa propriété des bâtiments ou édifices de fortune qui s'écartent des règles de l'art, ayant recours à un échantillonnage de matériaux qui serait de nature à détruire l'environnement. Il réalisera au contraire des bâtiments traditionnels ou en matériaux industriels modernes, harmonisés entre eux, et en accord avec le milieu environnant.

Adaptation au terrain

On recherchera des implantations dans les replis de terrain.

L'adaptation au sol consistera à minimiser les modifications du profil naturel des terrains.

Volumes

Les bâtiments tunnel sont autorisés à condition qu'ils soient de couleur verte ou grise ou translucide pour les serres.

Afin d'éviter les volumes disparates, les organisations linéaires seront privilégiées.

Les plans carrés seront évités au profit de formes rectangulaires. Les faîtages seront dans le sens de la longueur.

La monotonie des bâtiments peut être estompée par l'utilisation de différents matériaux d'habillage, des variations de hauteur dans les toitures et des ruptures de volumes.

Façades

MATÉRIAUX		COULEURS	CONSEILS D'UTILISATION
TRADITIONNELS	→ Pisé	Ocre rosé	Sur soubassement pierre et ne pas enduire ou bien avec un enduit à base de chaux
	→ Pierre	Rose, jaune, marron, gris en fonction des terroirs	Entretenir les joints.
	→ Enduit à la chaux ou « batardé »	Sable de pays (tons ocres)	Compositions diverses selon les supports.
	Bardage bois	Teintes châtaigniers, chênes	Utiliser des bois de pays traités avant la pose. Ne pas teindre à l'huile de vidange.
NOUVEAUX	Bardage métallique	Vert, marron, sable de pays.	Ne pas utiliser les couleurs trop criardes. Les teintes neutres sont plus facilement assimilables dans le paysage.

Couvertures

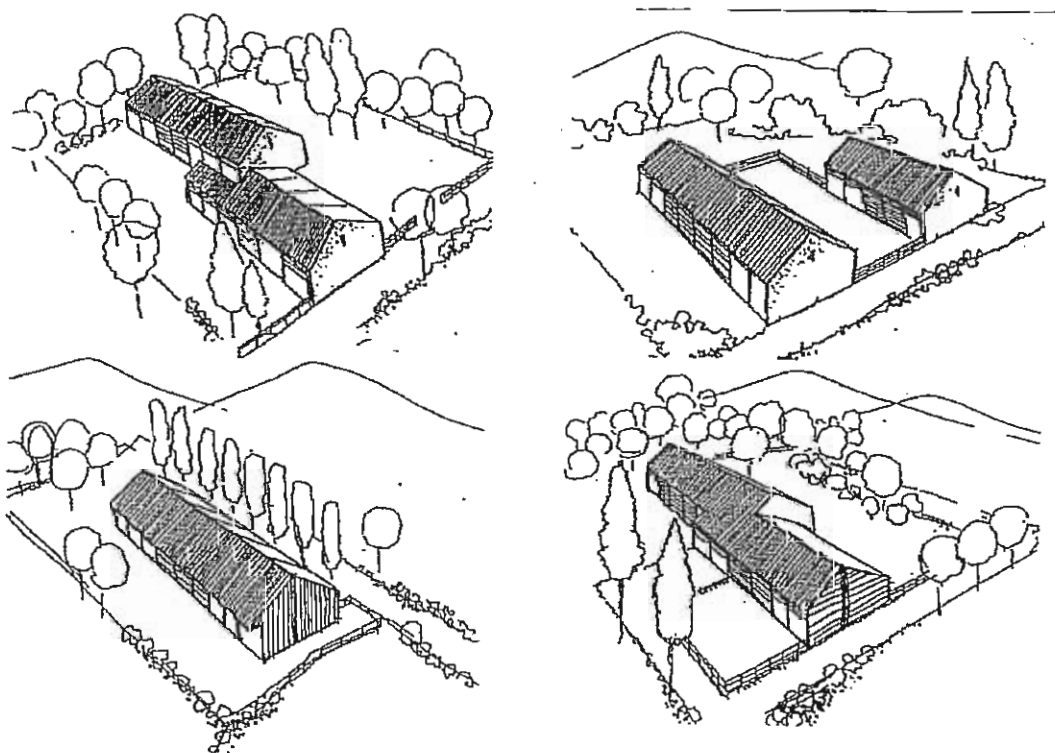
MATÉRIAUX		COULEURS
TRADITIONNELS	Tuile	à dominante rouge terre cuite
	Fibres ciment	Couleur rouge terre cuite pour les bâtiments à proximité des villages Couleur rouge terre cuite ou gris dans le domaine rural
NOUVEAUX	Bacs métalliques nervurés	Utiliser les nuances proches de celles des matériaux traditionnels : couleur rouge terre cuite.

Les matériaux réfléchissants de type acier galvanisé sont proscrits.

Menuiseries extérieures

	MATÉRIAUX	COULEURS
TRADITIONNELS pour fenêtres portes et portails	→ Bois	Teinte châtaignier par exemple, ou peinture
	→ Métal	Utiliser les nuances proches de celles des matériaux traditionnels
NOUVEAUX	PVC	Harmonie avec les teintes de façades.

Composition possible



Les bâtiments industriels :

La volonté d'insertion de ce type de bâtiment dans le paysage demeure la préoccupation majeure. Il s'agit le plus souvent de masses et de volumes importants que l'on peut éventuellement décomposer par le traitement et la couleur afin de ramener leurs proportions à des échelles proches des bâtiments traditionnels.

Le bardage métallique constitue le matériau d'usage le plus répandu et le mieux toléré, dans la mesure où il recourt à des tonalités sombres, dans les bruns foncés ou les verts. Les teintes trop claires, voir même blanches qui accentueraient l'impact visuel du bâtiment dans le paysage sont à proscrire.

Toitures et parois verticales peuvent être traitées dans les mêmes tonalités.

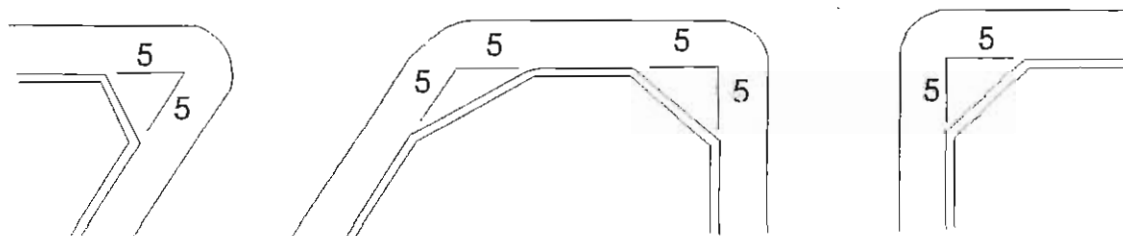
Architecture contemporaine :

Certains bâtiments résultant d'une recherche architecturale intéressante et originale, détachés volontairement d'un langage traditionnel et ayant recours au vocabulaire de l'architecture contemporaine pourront s'incérer au sein de l'environnement urbain et/ou rural de la Commune. Ils seront soumis aux mêmes règles que les bâtiments traditionnels mais pourront faire usage de matériaux tels que le verre, le béton ou l'acier.

Ces œuvres seront conçues par des architectes, professionnels de l'Art de bâtir.

Sécurité : visibilité dans les carrefours

Pour dégager la visibilité dans les carrefours, il peut être établi à l'angle de deux alignements, un pan coupé ou un retrait par rapport à l'alignement défini suivant le croquis ci-dessous. La hauteur de ce pan coupé ou ce retrait doit atteindre au minimum 5 mètres.



En cas de voie privée, la limite de la voie se substitue à l'alignement.